

AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'article 48 de la loi du 5 avril 1884)

Le Conseil Municipal se réunira le **vendredi 13 juin 2014 à 19 heures** au lieu ordinaire de ses séances, pour délibérer sur les affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

1. Règlement intérieur du Conseil Municipal
2. Reversement de la taxe foncière communale sur les zones d'activités économiques communautaires
3. Pose et revente de sarcophages
4. Subvention de démarrage à l'Association Point d'Orgues
5. Subvention à l'Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la CAHC
6. Garantie d'emprunt Pas-de-Calais Habitat (construction de 7 logements Résidence Mousseron)
7. Réaménagement de la garantie d'emprunt Territoires 62 (Résidence de l'Europe)
8. Délégation de pouvoirs du Maire
9. Indemnité des Elus
10. Règlement intérieur d'utilisation des salles municipales
11. Régie de recettes des classes de neige et des centres de vacances / actualisation de l'acte constitutif de la régie en ses modalités de recouvrement
12. Régie de recettes du restaurant scolaire / révision des tarifs
13. Accueils de loisirs sans hébergement et garderies périscolaires année 2014-2015 / Organisation générale
14. Modification des tarifs du Centre multi-accueil
15. Nouveaux rythmes scolaires / organisation générale et rémunération du personnel
16. Nouveaux rythmes scolaires / convention-cadre avec le tissu associatif
17. Personnel communal / modification du tableau des effectifs
18. Nouveau projet d'intérêt général METALEUROP NORD / Avis
19. Informations

NOYELLES-GODAULT, le 6 juin 2014
Le Maire,

Jean URBANIAK